



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

Le douze septembre deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Catherine Ferrière, Maire.

Etaient présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Valérie Menard, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Absents excusés : Serge Perlès, Serge Quintane

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18 h 00.

1. Délibération autorisant le maire à contracter un emprunt pour les travaux d'agrandissement du cimetière

Mme le Maire explique le contexte. Nous sommes confrontées à une baisse constante des dotations de l'Etat, de 49% de notre budget principal en 2011 à 35% en 2015, tendance qui va certainement se poursuivre dans les années à venir. Au mois de juillet, avec la première adjointe et la secrétaire de la Mairie, elle a rencontré le Trésorier d'Alès, M. Lacreu, qui a fait une analyse claire et détaillée des finances de la commune, ceci en perspective des projets d'agrandissement du cimetière et d'assainissement collectif.

Il s'avère que les subventions demandées par la commune pour l'agrandissement du cimetière, notamment de la part du Conseil départemental et de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) seront moins élevées que prévu et ne sont versées au budget communal qu'après le paiement des travaux. Pour payer la réalisation des travaux, il serait donc nécessaire de faire un emprunt.

M. Lacreu confirme que cette stratégie est judicieuse, d'autant plus que les taux sont actuellement bas (moins de 2%). Il relève de la bonne gestion budgétaire d'équilibrer la charge sur plusieurs années et de ne pas tout dépenser en fin de campagne, pour garder à la commune une marge de manœuvre. Le budget sera ainsi plus « lisible » pour les autorités et pour d'éventuels bailleurs de fonds, ce qui devrait faciliter l'obtention de subventions à l'avenir.

Le deuxième adjoint, M. Lattard, se demande si le fait d'encourir à un emprunt comme moyen de financement de projets d'équipement ne donnerait pas une mauvaise image de la commune vers l'extérieur. Le Maire répond que l'Etat considère qu'il s'agit d'une gestion saine des finances si la hauteur des emprunts est mesurée.

En ce qui concerne le cimetière, qui est un investissement à long terme, le Maire, après analyse du dossier, envisage un emprunt de 50 000 euros sur 20 ans. Elle a contacté trois banques, dont deux seraient favorables à notre demande. Dans l'hypothèse d'un emprunt de 50 000 euros sur 20 ans à un taux fixe de 1,44%, la charge pour notre budget serait de l'ordre de 2 900 euros par an ou 720 euros par trimestre.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contracter un emprunt pour les travaux d'agrandissement du cimetière.

Vote favorable à l'unanimité.

Information

Par contre, **en ce qui concerne le projet d'assainissement**, l'entretien avec le Trésorier a montré clairement que dans l'état actuel des choses notre capacité financière est insuffisante pour envisager une telle opération. Si à l'avenir l'Agglo d'Alès reprend la compétence pour les investissements d'assainissement, l'étude qui a été faite servira de base pour les travaux à réaliser.

2. Décisions modificatives sur le budget communal et AEP

Budget communal : Afin de pouvoir payer sur la section d'investissement du budget communal, les frais d'impression des dossiers du PLU, il est nécessaire de faire une décision modificative sur le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016, sans augmenter l'enveloppe budgétaire :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	202	13	Frais, documents urbanisme, numérisation cada...	1 600,00
Total				1 600,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	12	Installations, matériel et outillage techniqu...	-1 600,00
Total				-1 600,00

Budget Eau Potable : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, nécessaire pour le paiement des factures, sans augmenter l'enveloppe budgétaire prévisionnelle 2016:

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 800,00
012	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement.	3 700,00
Total			5 500 ,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6262	Frais de télécommunications	-500,00
011	6371	Redevance versée à Agence Eau au titre du prélèvement	-1 000,00
011	617	Études et recherches	-1 000,00
011	611	Sous-traitance générale	-3 000,00
Total			-5 500,00

3. Reversement par le budget AEP d'une partie des charges du personnel administratif

Mme le Maire rappelle que par délibération du 14 janvier 2016, le conseil municipal a décidé que le budget Eau Potable prenne en charge les charges du personnel technique affecté au fonctionnement de la régie de l'Eau Potable.

Elle expose au conseil municipal qu'il serait judicieux de faire supporter également par le budget Eau Potable les charges du personnel administratif communal affecté au fonctionnement de la régie de l'Eau.

Pour l'année 2015, sur la base de 12% du temps de travail de la secrétaire, salaires et charges comprises, cela représente la somme de 3870 €. Il est proposé que le budget Eau rembourse au budget communal cette dépense pour montant de 3870 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le budget Eau potable rembourse le budget communal de la somme de 3870 € pour les charges de personnel administratif.

4. Questions diverses

a) Noms des rues

Le Conseil Municipal du 11 avril 2016 a voté les noms des rues. Après relecture et mise en forme sur les plans, il y a deux précisions à apporter avant d'envoyer le document au cadastre :

- la partie du « chemin des Abreuvoirs » entre le Mas Labeille et les Abreuvoirs deviendra le « chemin des Nougeyrets », pour éviter toute confusion.

- la « Traverse de Vendras » deviendra le « Chemin de la Cazelle », qui est l'appellation déjà portée sur les documents officiels.

Vote favorable à l'unanimité.

b) Demande de rattachement à la Communauté des Communes Pays d'Uzès

Le Maire annonce que le 10 juin 2016, le préfet lui a écrit pour signifier que notre sortie d'Alès Agglo n'était pas possible en raison d'un article de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Elle explique sa position sur cette décision:

« Même si je comprends parfaitement les termes de la loi, je suis consternée que les services de l'Etat n'aient pas trouvé une solution dérogatoire à ce problème, et ce malgré l'accord de notre Président d'Agglo Max Roustan, et de notre conseil communautaire. Malgré l'accord du président de la CCPU Jean-Luc Chapon et de son conseil communautaire ainsi que le soutien des trois Sénateurs, Vivette Lopez, Jean-Louis Fournier, et Simon Sutour et de notre député Fabrice Verdier, qui sont intervenus auprès du Préfet et de l'Etat.

Mr Simon Sutour et Mr Fabrice Verdier sont intervenus personnellement auprès de Mr Bernard Cazeneuve, Ministre de l'intérieur et de Mr Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire. Ils m'ont transmis leurs courriers qui donnent les mêmes arguments législatifs. En conclusion, nous serons la seule commune du département du Gard qui ne pourra pas sortir pour intégrer son territoire historique, (car nous sommes la seule qui veut sortir d'une Communauté d'Agglo).

Pourtant ce changement de rattachement communautaire est sans inconvénient pour l'organisation territoriale, et sans incidence sur le budget communautaire au vu de la taille de la commune.

Nous ferons un communiqué à la population sur ce sujet. »

Après une courte discussion, les conseillers estiment que la décision négative, malgré une volonté politique unanime, est inacceptable, et qu'il faut poursuivre notre démarche.

c) La chasse

Le Conseil souhaiterait savoir quelle est la stratégie de la chasse municipale pour maîtriser le nombre des sangliers. Le conseiller Serge Quintane, Président de la chasse, n'étant pas présent aujourd'hui, le sujet sera reportée à une prochaine séance.

d) La fête de Noël

Sylvie Revillon évoque la possibilité d'un spectacle pour une fête de Noël partagée entre quatre communes – Bouquet, Fons sur Lussan, Vallérargues et Lussan. Le Conseil Municipal prend note de cette idée, qui lui paraît plutôt positive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE